

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 216-05 ET 302

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 216-05 Modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement (RMH-330)

Adoption par le conseil : 20 octobre 2015

Règlement 302 décrétant l'aménagement et la construction d'un écran anti-bruit ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

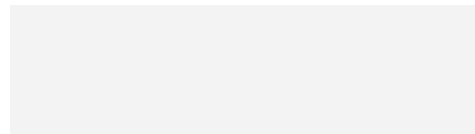
Adoption par le conseil : 18 août 2015

Approbation par les personnes habiles à voter : 9 septembre 2015

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 22 octobre 2015

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 octobre 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier